



Paris, le 20 mars 2025

## Communiqué de presse

### **Les 15 organisations des filières bâtiment et déchets entendues par le gouvernement sur la complexité de la mise en œuvre de la REP PMCB et l'urgence d'engager une nouvelle concertation**

L'appel des filières « bâtiment » et « déchets », réunies en un collectif de 15 organisations professionnelles, a été entendu. La ministre de la Transition Ecologique, Agnès Pannier-Runacher, a annoncé dans un [communiqué](#) du 20 mars, l'officialisation d'un moratoire de la REP PMCB (REP Bâtiment). Il fige certaines dispositions prévues à partir de 2025, le temps de revoir collectivement les principes du dispositif et "sa mise en œuvre compliquée".

Les 15 organisations professionnelles saluent cette décision et s'engagent à contribuer activement à cette « refondation de la REP PMCB ». Elles partagent les mêmes objectifs : recadrer le paramétrage du dispositif afin d'en assurer l'acceptabilité, la soutenabilité économique et la pérennité tout en maintenant le cap d'objectifs environnementaux ambitieux.